

ANNEXE 1

**Composition du dossier – guide accompagnateur de la Baie du Mont-Saint-Michel  
Nouveaux guides, candidats à l'attestation**

**NOM :**

**Prénom :**

**Adresse :**

**N° tél :**

**Courriel :**

**Date et lieu de naissance :**

**Profession exercée à titre principal :**

**Statut de Guide :**

indépendant

salarié

**Pièces justificatives à fournir :**

- 2 photographies d'identité récentes
- numéro d'identification SIRET
- imprimé de dépôt de candidature au dispositif de professionnalisation du guide accompagnateur de la Baie du Mont-Saint-Michel
- convention de stage
- charte d'engagement réciproque guide attesté/guide aspirant
- copie d'une pièce d'identité
- certificat médical datant de moins de 3 mois (**de non contre indication à la traversée de la Baie**)
- attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle
- attestation 50 mètres nage libre par un maître nageur sauveteur
- consignes de sécurité pour les traversées en Baie du Mont-Saint-Michel ci-joint dûment signé précédé de la mention lu et approuvé
- attestation d'un stage sur la connaissance de la Baie validé par la sous-commission technique
- certificat signé par les maires des communes de départ (Le Mont-Saint-Michel, Genêts, Vains, Courtils) accompagné de la photocopie du livret des sorties (50 sorties minimum réparties sur les 12 derniers mois précédant le dépôt de dossier en tant que guide de tête) validé par le tuteur de stage.
- attestation de prévention de secours civique (PSC1) ou de recyclage datant de moins de 3 ans.

A l'issue de l'examen des dossiers, si ceux-ci sont validés par la commission d'évaluation des risques de la traversée de la Baie du Mont-Saint-Michel après avis de la sous-commission technique, les postulants devront satisfaire à une épreuve pratique de traversée de la Baie du Mont-Saint-Michel soumis à un jury.

**Date de dépôt du dossier :**

**Pièces manquantes :**

**Recevabilité du dossier :**

Pour la sous-commission technique,  
Le Président,

Georges LOURDAIS